

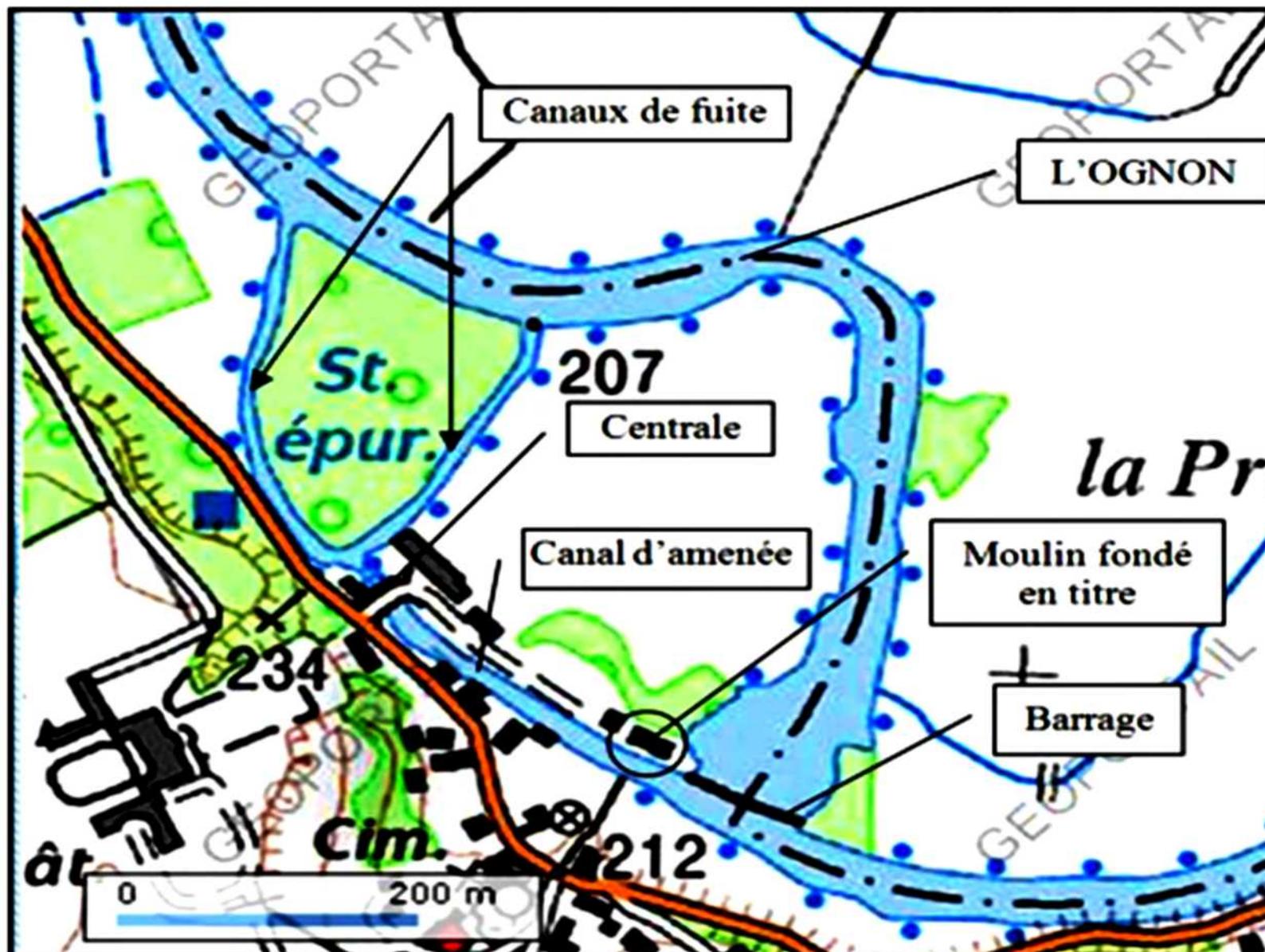


**Projet de rénovation d'une centrale sur l'Ognon
Didier ROLLET - futur exploitant à Moncley (25)**

Historique du site

- **Le projet se situe sur le site d'une ancienne centrale située sur le canal d'aménée, en rive gauche de l'Ognon.**
 - **Auparavant, une centrale hydraulique alimentait les anciennes forges de Moncley.**
- **Aujourd'hui, la centrale n'est plus en activité, mais l'ensemble des ouvrages nécessaires à la production est toujours en place.**
 - **Le Syndicat mixte d'aménagement de la Basse et la Moyenne Vallée de l'Ognon est propriétaire du bâtiment, du barrage et du droit d'eau lié au projet.**

Projet de réhabilitation du moulin de Moncley (25)



Projet de réhabilitation du moulin de Moncley (25)



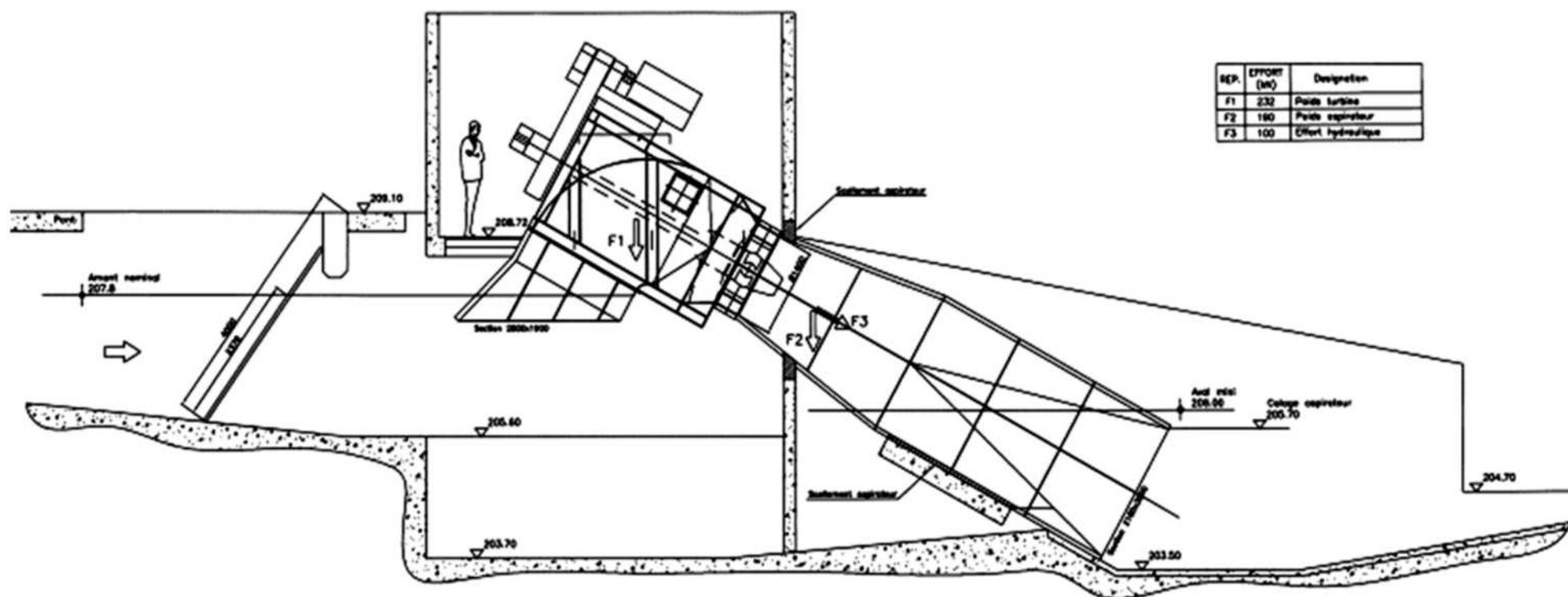
Caractéristiques

- 1,80 m de chute nette
- Débit exploité : 6 m³/s
 - Productible de 350 000 kWh/an



Projet

Turbine inclinée en siphon de 90 kW



Coût estimé des travaux

OBJET	MONTANT	%
• Etudes	35 000 €	6 %
• Turbine / contrôle commande	250 000 €	40 %
• Génie civil	100 000 €	16 %
• Raccordement injection	35 000 €	6 %
• Passe à poissons	200 000 €	32 %
TOTAL	620 000 €	

Financement

OBJET	MONTANT	%
• Subvention de l'Agence de l'eau (Passe à poissons)	100 000 €	16 %
• Emprunt	420 000 €	68 %
• Autofinancement	100 000 €	16 %
TOTAL	620 000 €	

Recette attendue : 56 000 €/an

Tarif d'achat (mono-composante) : 16 c€/kWh (160 € le MWh)

Frais de fonctionnement : 20 000 €/an

Retour sur investissement : 15 à 16 ans

Montage administratif

- **Le barrage et bâtiment appartient au syndicat mixte d'aménagement de la basse et moyenne vallée de l'Ognon**
- **Concertation avec le syndicat, présentation du projet aux élus**
- **Location du bâtiment au syndicat mixte par bail emphytéotique sur 40 ans**

Montage administratif

- **Avenir de ce type de contrat bail**
- **Avantages pour la collectivité :
ressources sans les risques**
- **Avantages pour l'exploitant :
peu de foncier**
- **Quelques bémols...**

Étapes de réponse à l'appel d'offres

- **Reconnaissance du « Droit Fondé en Titre » par la DDT 25 (3 mois)**
- **Demande de précadrage auprès de la DDT 25**
 - **Composition du dossier de consultation**
- **Réponse électronique à l'offre sur le site de la Commission de régulation de l'énergie (CRE)**
- **Retenu officiellement en avril 2017**

État du projet à ce jour

- **Cas par cas DREAL
avis favorable remis mi-juillet 2017**
- **Dossier loi sur l'eau en cours de finalisation
par rapport à la passe à poissons**
- **Accord des banques grâce au titre
de "lauréat" de l'appel offres**

Devenir du projet

- **Discussion avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le financement de la passe à poissons (octobre 2017)**
- **Travaux prévus en 2018**

Conclusions

-
- **Ne pas être pressé**
-
- **Avoir quelques fonds personnels**
-
- **Beaucoup d'obstacles**
- **...malgré un « Droit Fondé en Titre »**
-
- **Problématique du financement de la passe à poissons**
-
- **Importance d'un syndicat de rivière coopératif pour la remise en service d'anciens sites**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Didier ROLLET

